



GEPPEC  
Le Parc des Compétences  
Rue du Bois Rond  
76 140 CLEON  
tél : 02.32.13.13.50  
Mail : benoit.deheyne@geppec.com

# COMMUNE DE YVETOT ( 7 6 )

## Projet d'un lotissement de 12 terrains à bâtir Rue Frédéric BERAT

### PLAN DE VENTE

Date	Modifications	Indice	
03.01.2022	Edition Originale	A	<b>Lot</b> <b>n°11</b>
14.06.2023	Version définitive	B	
			Ech : 1/200
			N° Dossier : Y18322

**EUCLYD EUROTOP** Géomètre  
21 rue Carnot  
76 190 YVETOT  
Tél : 02.32.70.47.10 Fax : 02.32.70.47.19  
E-mail : yvetot@euclyd-eurotop.fr

**tact**  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
19 Rue des Arts Réunis  
76100 ROUEN  
tactileenvv@free.fr

45 rue Robert Hooker  
76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY  
Tél. : 02 35 76 47 12  
Email : contact@e2geo.fr

### PLAN DE SITUATION Sans Echelle



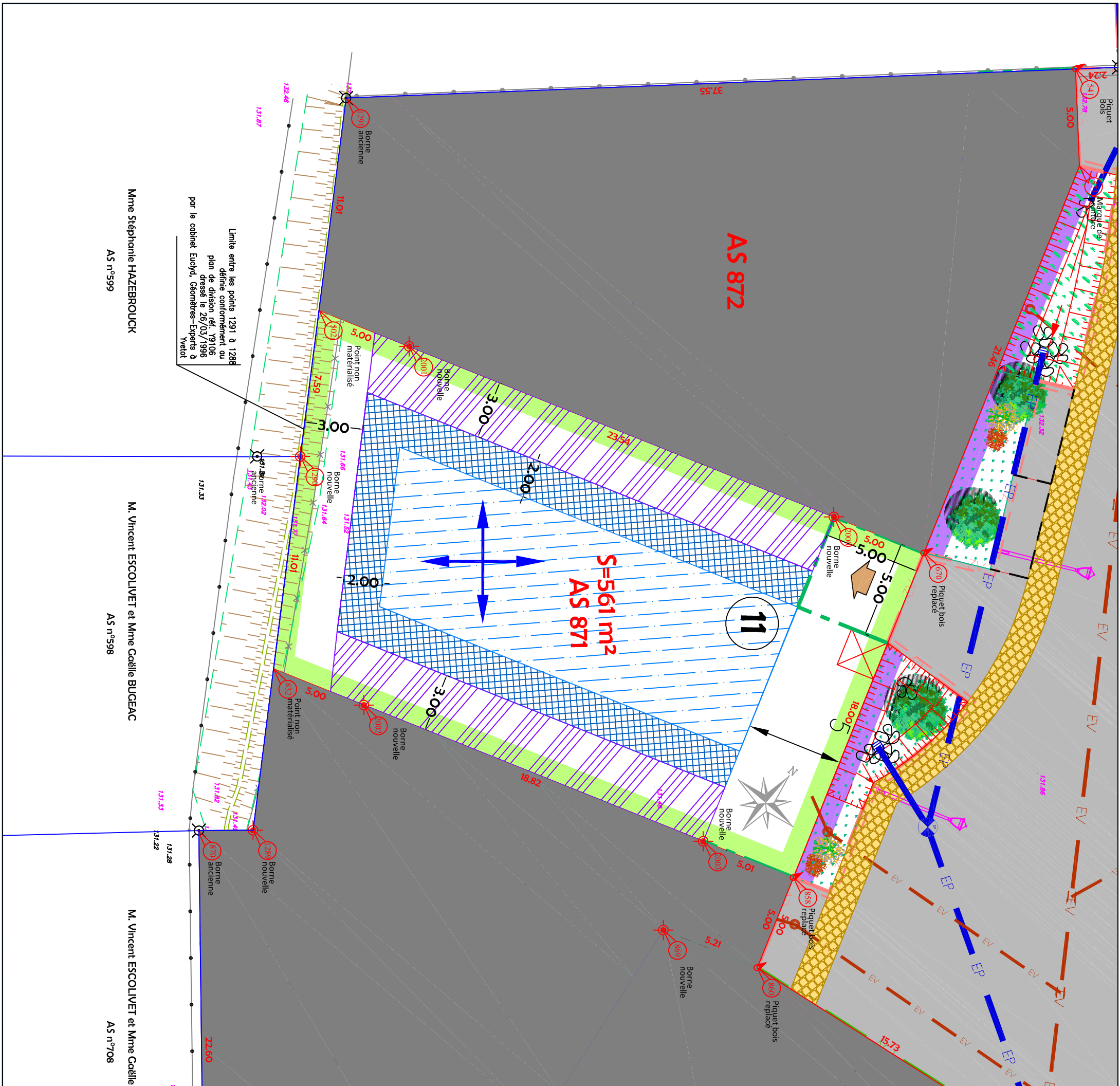
### PLAN D'ENSEMBLE



LOTISSEMENT RUE FREDERIC BERAT







Mme Stéphanie HAZEYROUCK  
AS n°599

M. Vincent ESCOLIVET et Mme Gaëlle BUGEAC  
AS n°598

M. Vincent ESCOLIVET et Mme Gaëlle BUGEAC  
AS n°708

M. Vincent HOUARD et Mme Séverine HEMERY  
AS n°709

Limite entre les points 1291 à 1288 définie conformément au plan de division réf. Y9106 dressé le 26/03/1996 par le cabinet Euojyl, Géomètres-Experts à Yvelot

**LEGENDE TRAVAUX**

- Branchements réseaux divers (Téléphonie, Electricité et Eau potable)
- Boîte de branchement des Eaux Usées

N.B. Les positions des réseaux et branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux.  
L'implémentation des branchements devra être vérifiée par le constructeur avant dépôt du permis de construire et réalisation de la construction.

**LEGENDE**

- Zone de constructibilité autorisée et réglementée (voir PLU et règlement écrit)  
Implémentations des constructions par rapport aux limites séparatives :
- Implantation en limite séparative obligatoire dans une bande < à 3,00m uniquement pour les façades aveugles (sans ouverture),
- Implantation en retrait de 3,00m mini. (L>H/2) uniquement pour les façades aveugles (sans ouverture),
- Implantation en retrait de 5,00m mini. (L>H/2) pour les façades aveugles et avec ouverture.

- ACCES au lot (Position imposée + recul de 5,00 m obligatoire)
- RECU DE PORTAIL imposé
- SENS DE FAITAGE suggéré pour le volume principal de l'habitation

**LEGENDE TOPOGRAPHIQUE**

Altitude du terrain naturel avant réalisation des travaux

**NOTA :**

- Avant toute utilisation des repères, la concordance entre le plan et les points implantés sur le terrain devra être vérifiée.
- les limites parcellaires et les surfaces sont définitives suite au contrôle du bornage le 13/06/2023.
- Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction.

M. Vincent HOUARD et Mme Séverine HEMERY  
AS n°827

